



Servian

Le conseil municipal a voté les budgets de la commune

Le conseil municipal s'est réuni mardi à La Parenthèse. En ouverture de séance, le maire Christophe Thomas a présenté Bénédicte Davoise, ingénieure territoriale d'État. Elle est la nouvelle directrice des services techniques depuis le 6 avril. Elle remplace Claude Crete.

Dans le cadre des travaux menés dans la Grand-rue, et qui gênent l'accès aux commerces situés entre l'auto-école et le Grand-café, la commission d'indemnisation à l'amiable des commerçants stipule que les bénéficiaires s'engagent à être en activité sur le périmètre concerné, à la fin des travaux.

Par ailleurs, les différents budgets ont été votés. La capacité d'autofinancement de la commune est de 975 851 €. Il est à noter que Servian a obtenu la note de 16 sur 20 à l'Argus des communes, faisant d'elle, l'une des villes les moins dépensiè-

res. En 2019, la dette par habitant était de 705 €. La même année, la moyenne nationale était de 936 €.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2021-2022, le règlement intérieur des services municipaux cantine et activités périscolaires (ALP) a été voté. Certains élus ont montré leur désaccord pour le paiement de l'ALP, indiquant qu'il aurait été plus judicieux de l'inclure dans le prix du ticket de cantine, fixé à 3,80 €. Ce à quoi le maire a répondu : « Ne vous offusquez pas que l'on fasse payer de l'ALP, car il y en a, surtout depuis le Covid. Le coût en personnel est de 28 000 €. Le total du prix des serviettes, du gel, etc., dépasse les 13 000 €. On se retrouve donc dans un décalage de plus en plus fort par rapport au coût réel, lié aux contraintes sanitaires qui complexifient la tâche des per-



Bénédicte Davoise, la nouvelle directrice technique a été présentée.

sonnels. Les barèmes sont fixés par la Caf en fonction du quotient familial et la Caf accompagne les communes s'il y a une participation des parents. »

À la suite de la gelée noire du mercredi 7 avril qui a eu un impact terrible sur les vignobles

et les cultures maraîchères, une lettre sera signée par les élus locaux, puis envoyée au gouvernement car beaucoup d'exploitants ne pourront pas assumer pécuniairement. 84 900 hectares de vignobles sont concernés.

► Correspondant Midi Libre : 06 63 95 03 46.